Les 10 ans de la Maison des cantons

Quel avenir pour la Maison des cantons et pour le fédéralisme ?

Brunch du fédéralisme, 10 septembre 2018
Note d'allocution du conseiller d'État Benedikt Würth, président de la CdC

Mesdames, Messieurs,

Il est aujourd'hui souvent question de « bonne gouvernance », et ce aux quatre coins du monde. Malgré la mondialisation et la numérisation, ou peut-être grâce à elles. En voici une définition selon Wikipedia:

> **La bonne gouvernance** (ou *good governance* en anglais) désigne un bon système de pilotage ou de régulation d'une unité politico-sociale, telle qu'un État ou une commune. La bonne gouvernance vise à rendre l'action publique plus efficace et à respecter les consignes budgétaires et de gestion des ressources. À l'inverse, la *bad governance* désigne un mauvais système de pilotage ou de régulation d'une unité politico-sociale, telle qu'un État ou une commune. Elle ignore la transparence, la participa-

Haus der Kantone
Maison des cantons
Speichergasse 6 | Postfach | CH-3001 Bern
Speichergasse 6 | Case postale | CH-3001 Berne
mail@kdk.ch | www.kdk.ch
mail@cdc.ch | www.cdc.ch
t + 41 (0) 31 320 30 00
f + 41 (0) 31 320 30 20

tion ou la légalité ; elle est gangrenée par la corruption. Les citoyens sont victimes de l'arbitraire de ceux qui sont au pouvoir et ils ont peu de chance de participer à la vie politique de leur pays.

Malgré tous les problèmes que la Suisse doit encore résoudre, on peut affirmer que nous évoluons dans un système de bonne gouvernance, ceci grâce au fédéralisme et à la démocratie directe. La force de la Suisse ne réside-t-elle pas d'ailleurs dans ses institutions ?

Disons-le d'emblée : le fédéralisme n'est pas une idéologie et les cantons représentés par leurs conférences ne sont pas des organisations lobbyistes. Le fédéralisme est l'un des quatre piliers de la Constitution fédérale, auxquels il convient d'ajouter la démocratie directe, l'État de droit et l'État social. La nouvelle Constitution, modifiée à la suite de l'introduction de la RPT, est très explicite puisqu'elle mentionne les principes de subsidiarité et d'équivalence fiscale. Enfin, ce dispositif comprend aussi la souveraineté et la liberté de décider de s'associer à d'autres cantons pour défendre des intérêts communs. De telles alliances ne se soldent pas par la création de lobbys, réunis au sein de la Maison des cantons. Elles nous permettent de nous acquitter plus efficacement de notre mission de partenaire institutionnel de la Confédération en politiques extérieure et intérieure, comme le prévoit la

Constitution. Ceci va dans le sens de la *bonne gouvernance* à l'échelon de l'État fédéral.

La Maison des cantons est sans conteste une étape incontournable sur le long chemin, parfois semé d'embûches, du développement du fédéralisme en Suisse. 10 ans après son inauguration, elle n'a pas perdu de sa fraîcheur et elle continuera de jouer un rôle important pour le fédéralisme, elle pourra même l'incarner encore davantage. Il y a deux raisons à cela :

D'une part, la centralisation va croissant et pourrait, à long terme, vider de son sens le fédéralisme. De l'autre, les secteurs politiques et les échelons de l'État sont toujours plus imbriqués. La Maison des cantons est la juste réponse à cette évolution.

Tendance générale à la centralisation

La bonne gouvernance dont je viens de parler suppose que les tâches soient bien réparties. Ceci dit, il ne faudrait pas croire que plus les cantons auront de compétences, mieux le fédéralisme fonctionnera. La Constitution a prévu des garde-fous, qui sont cruciaux pour nous, je pense notamment à la subsidiarité et au principe de l'équivalence fiscale. Nous constatons à cet égard que la pression centralisatrice gagne du terrain et que la Confédération n'hésite pas à outrepasser

ses prérogatives. Les mégatendances, comme la mondialisation de la politique et, partant, de la législation, peuvent être une explication. Certaines raisons sont cependant à rechercher chez nous.

Mentionnons, par ex., la tendance, ou le réflexe toujours plus prégnant, à rechercher des solutions uniformes ou harmonisées. Les réglementations régionales sont souvent mal vues des politiques et des médias, et considérées comme l'émanation d'un certain esprit de clocher. Au risque d'oublier que c'est précisément la « diversité dans l'unité » qui fait la force de la Suisse. Mais qu'en est-il de cette diversité lorsqu'il est régulièrement fait entorse au principe de subsidiarité et lorsque les cantons deviennent de simples organes d'exécution du droit fédéral ?

La réponse des cantons est simple : nous voulons préserver et défendre le fédéralisme, fondement de nos institutions politiques. Ce n'est certes pas un but en soi, mais une nécessité car le fédéralisme est un modèle de réussite irremplaçable dans un pays comme la Suisse, caractérisé par une pluralité régionale sans pareille.

Le fédéralise, un chantier de tous les instants

Le fédéralisme est en perpétuelle évolution. L'une des grandes tendances est la mondialisation de la politique et, partant, de la législation. Afin d'éviter que le régime institutionnel de partage des compétences

ne perde de sa substance, des instruments de participation ont été mis en place. Parmi les grandes tendances auxquelles le pays est confronté, il convient de citer la mobilité économique, particulièrement élevée, et les changements démographiques. La numérisation ne manquera pas, elle non plus, de bouleverser les processus et les structures. Mais c'est surtout l'ancrage dans la société des principes du fédéralisme qui reste un enjeu majeur, précisément en Suisse, un pays régi par la démocratie directe.

La collaboration à la MdC

Relever ces défis passe par la collaboration entre les cantons et les conférences. La Maison des cantons est une plateforme de proximité idéale, riche d'un énorme capital de connaissances. Les cantons ont toujours travaillé ensemble, mais c'est grâce à cette maison qu'ils ont perfectionné leur collaboration. Les solutions que nous élaborons à l'intérieur de la Maison des cantons franchissent les murs du Palais fédéral, à quelques pas d'ici.

À l'échelon politique, les présidentes et les présidents des conférences des directeurs s'y retrouvent régulièrement pour des colloques. Aujourd'hui, je vais débattre avec mes collègues des autres conférences de notre collaboration et de la manière de la renforcer, à travers par ex. un

monitoring qui permettra d'identifier suffisamment tôt les tendances susceptibles de porter atteinte au fédéralisme.

Les enjeux sont considérables : les cantons ne peuvent donc pas se contenter d'être *attentistes*. Il s'agit *d'anticiper* et d'être *proactifs*. De proposer des solutions constructives et d'utiliser le potentiel offert par la MdC. Tout cela dans le but d'améliorer l'action politique.

Perspectives

Je conclurai en évoquant deux projets déterminants à mes yeux pour le fédéralisme en Suisse :

1. Nous devons optimiser la péréquation financière nationale pour instaurer des mécanismes de compensation équitable entre la Confédération et les cantons, et entre les cantons eux-mêmes. Nous avons examiné une multitude d'options et sommes parvenus à un « paquet » de solutions largement plébiscité. Il nous reste à convaincre le Conseil fédéral et le Parlement de la justesse de ce compromis, et à éviter qu'il ne soit démantelé. Sinon, le consensus et la solidarité entre les cantons à fort potentiel de ressources et ceux à faible potentiel risqueraient d'être mis à mal, ce qui aurait des répercussions colossales à l'échelle du pays.

2. La question de la répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons est étroitement liée à celle de la péréquation financière. Les cantons l'ont constaté : ces dernières années, la dynamique des tâches entre la Confédération et les cantons n'a pas toujours été équitable. Ainsi, de nouvelles charges ont été imposées aux cantons, notamment dans le secteur social et dans celui de la santé ; le président de la CDS vient de l'expliquer. Les cantons ont donc la ferme intention de revoir avec la Confédération la manière dont sont réparties les tâches. Cela suppose une étroite collaboration des secteurs politiques. La Maison des cantons s'y prête idéalement.

10.09.2018